

OBJECTIF DE LA FORMATION

L'objectif du MAC APS est de maintenir et d'actualiser les compétences de l'agent de prévention et de sécurité conformément au référentiel défini dans l'arrêté du 27 février 2017.

Le titulaire d'une attestation MAC APS peut justifier de son aptitude professionnelle pour demander le renouvellement de sa carte professionnelle.



PRÉ-REQUIS

- Avoir une carte professionnelle délivrée par le CNAPS en cours de validité ou une autorisation préalable.
- Cette formation doit être suivie dans un délai de 24 mois qui précède l'échéance de la carte professionnelle
- Le candidat devra présenter un certificat secourisme (SST, PSC1, ou PSE1) de moins de 2 ans au moment de la formation

DURÉE



27h



EFFECTIF

De manière réglementaire, l'effectif est plafonné à 12 personnes maximum



ÉQUIVALENCE – SUITE DE PARCOURS

Il n'y a pas d'équivalence possible, ni de suite de parcours type.



TARIFS / CALENDRIER

Nous consulter

LIEUX DE LA FORMATION, CONTACTS ET MODALITÉS D'ACCÈS

La formation **MAC APS** est proposée sur **BORDEAUX** en interentreprises, et en intra-entreprise uniquement sur les autres sites CREDER-MACC1 disposant d'une autorisation d'exercer : DAX, AGEN, LIBOURNE. L'accès est possible sous réserve de conformité aux prérequis.



AGENCE DE BORDEAUX

6 rue du Pr Dangeard - Espace Masterclub E3 33300 Bordeaux
Tél. : 05 56 32 13 13
e-mail : formation.securite@macc1.net www.macc1.net

Aut. d'exercer n° FOR-033-2026-03-23-20210777096 délivrée par le CNAPS
Art.L612-14 du CSI : «L'autorisation d'exercice ne confère aucune prérogative de puissance publique à l'entreprise ou aux personnes qui en bénéficient».



AGENCE DE DAX

3 rue des Salines 40100 Dax
Tél. : 05 56 32 13 13
e-mail : formation.securite@macc1.net - www.macc1.net

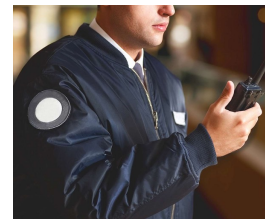
Aut. d'exercer n° FOR-040-2029-03-07-20240704654 délivrée par le CNAPS
Art.L612-14 du CSI : «L'autorisation d'exercice ne confère aucune prérogative de puissance publique à l'entreprise ou aux personnes qui en bénéficient».

Bordeaux : en moyenne 1 session/mois. Délai d'attente de 1 à 2 mois.

Dax : MACAPS dispensé uniquement en intra-entreprise



ACCUEIL



PROGRAMME DE LA FORMATION

Le programme est conforme à l'arrêté du 27 février 2017 :

 DURÉE 27h

Cadre juridique d'intervention : 4h

- Actualisation des connaissances relatives aux grands principes encadrant le métier d'agent de sécurité privée et déontologie professionnelle

Compétences opérationnelles générales : 7h

- Gérer les conflits
- Maîtriser les mesures d'inspection-filtrage

Valeur républicaine et Laïque : 3 h

- Adopter un positionnement adapté à votre situation professionnel et au statut de votre employeur
- Apporter des réponses aux demandes et situations rencontrées dans l'exercice de vos fonctions, fondées sur le droit en matière de respect des principes de laïcité et de non discrimination, dans une logique de dialogue avec le public

Prévention des risques terroristes : 13h

- Définir les risques terroristes et connaître les différentes menaces terroristes
- Connaître les niveaux de risque associés
- Connaître les différents matériels terroristes
- Savoir développer ses réflexes en matière de prévention et de sécurité face aux menaces terroristes
- Détecter et prévenir : les bons réflexes face aux menaces terroristes
- Savoir entretenir sa culture de la sécurité
- Se protéger soi-même
- Protéger
- Alerter les forces de l'ordre et faciliter leur intervention
- Faciliter l'intervention des forces de l'ordre
- Sécuriser une zone
- Identifier le risque de blessures en rapport avec le danger
- Notions de secourisme « tactique »
- Alerter les secours

MÉTHODES MOBILISÉES ET MODALITÉS D'ÉVALUATION

La formation démarre par une évaluation des connaissances du candidat, par le biais d'un questionnaire comportant 10 questions sur les connaissances générales du secteur.

La formation alterne les séquences théoriques et pratiques.

La pratique comprend des mises en situation, notamment sur le module secourisme, gestion des conflits sensibilisation aux risques terroristes.



La formation est sanctionnée par une attestation de suivi conforme au modèle réglementaire, sans évaluation finale.

